

Les organes électoraux en Moldavie

art.14

*(1) Afin d'organiser le déroulement des élections:

a) La Commission électorale centrale (l'organe permanent);

b) conseils électoraux (sont créés par les unités administratives territoriales 55 jours avant le jour du scrutin);

c) section de vote (les bureaux de votes sont formés 25 jours avant le jour de scrutin et la section de vote est formée 35 jours, au moins, avant le jour du scrutin).

Commission électorale centrale de Moldavie

Commission électorale centrale

Conseils électoraux de circonscription

Bureau électorale de la section de vote

- * Commission électorale centrale de la République de Moldavie est un organisme indépendant, juridiquement:
- * juridiquement – il prévoit le Code électoral
- * Aspect organisationnel – il planifier ses activités de façon indépendante, ne montrant que le rapport d'activité au Parlement
- * Économiquement - le budget annuel est approuvé par le Parlement de la CCE
- * Bâtiment administratif et tous les biens, y compris les services, sont gérés que par la CCE

Le statut des membres des bureaux électoraux

1. Les membres des bureaux électoraux en Moldavie sont les fonctionnaires électoraux
2. En vertu de l'article 1 du Code électoral, les fonctionnaires électoraux – sont les personnes physiques qui travaillent en tant que membre du conseil d'administration d'une circonscription électorale ou d'un secteur électoral
3. Les membres du PEB doivent être certifiés par le centre de formation continue auprès du CEC
4. Les membres du PEB ne peuvent pas être membres d'un parti politique ou des élus locaux

Mise en place des bureaux de votes et des secteurs électoraux

(10) Les secteurs électoraux sont créés par les conseils électoraux au moins 25 jours avant le jour du scrutin, dans un nombre impair de membres, au moins cinq et d'au plus 11 personnes. Pendant les élections à tous les niveaux et les référendums républicains, les bureaux électoraux sont créés selon les mêmes normes (article 29 CE)

Mise en place des sections de vote

1. Les sections de vote sont établis par les conseils électoraux à 35 jours avant le jour du scrutin
2. Un section de vote peut être établie pour les unités qui vont de 30 à 3000 électeurs
3. Les sections électorales sont numérotées dans un seul système
4. Elles peuvent être mises en place dans des hôpitaux, des maisons de soins infirmiers, des maternités, et des foyers pour personnes âgées

Les bureaux des sections de vote

1. Ils sont créés pour organiser les élections dans une section de vote
2. Ils sont établis au moins 25 jours avant le jour du scrutin
3. Dans un bureau de vote, il doit y avoir de 5 à 11 membres
4. Les bureaux de vote à l'étranger et les conseils de vote sont régis par une règle spéciale (voir art. 291, RM CE)

Composante du bureau de la section et du vote

1. Conseil de gouvernement local : propose trois membres
2. Les partis parlementaires : propose chacun un membre (un par le parti politique présent au Parlement)
3. Après cela, les membres restant doivent être choisis par le conseil d'agents électoraux de circonscription du Registre (proposé CCE)
4. Sept jours avant la date limite de la mise en place de PEB, si les représentants n'ont pas tous été nommés, ils sont nommés par les conseils locaux ou la CEC à l'aide du registre des agents électoraux

Le professionnalisme des organes électoraux

- * Pour augmenter le professionnalisme des organes électoraux inférieurs, le Code électoral prévoit que, à compter de 2015, tous les membres des conseils de circonscriptions et les membres des bureaux de vote doivent être formés de manière continue.
- * Avant, elle était déjà formé d'environ 3000 personnes incluses dans le registre des agents électoraux. La problématique à venir est que nous aurons besoin d'au moins 30 000 personnes qui devront être formées.

Le professionnalisme des organes électoraux

- * Un autre problème ici est que tous les partis sont prêts à déléguer leurs représentants à les former. Cela pourrait conduire à la perte de confiance envers les organes créés en vertu des nouvelles dispositions.
- * Dans ce contexte, il serait approprié de former les représentants des partis politiques pour améliorer leur enseignement, mais ils ont un niveau d'organisation très différent d'un parti à un autre et certains partis pourraient donner des certificats de formation sans transmettre toutes les connaissances



Merci pour votre attention et
compréhension!